Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage de l'ex-Paroisse, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2021 à 20 h heures à la salle Jean-Paul-Carrières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro 2021-01

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 3544, route 344

Zone : AG-2

Nature : Autoriser la construction d'un garage détaché à vocation résidentielle qui aura des murs d'une hauteur de 14 pieds et une porte de garage d'une hauteur de 12 pieds comparativement à une hauteur maximale des murs à 10 pieds et une hauteur maximale de 9 pieds pour la porte de garage tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 17e jour du mois de juin de l'an 2021.

Mathieu Dessureault
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du Code municipal)

DÉROGATION MINEURE : NUMÉRO 2021-01

NUMÉRO DE DOSSIER : 4743-95-8261

Je soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Mathieu Dessureault
Directeur général